



LE MINISTRE

Paris, le = 5 NOV 2007

Nos réf. : 89 CAB CR

Cher Monsieur, *à son Président,*

Vous avez bien voulu appelé mon attention sur vos préoccupations concernant la situation des guides de montagne au regard de la taxe professionnelle.

Comme je vous en avais informé, j'ai prescrit un examen très attentif de ce dossier.

A ce titre, vous avez été reçu à ma demande par mes collaborateurs le 11 octobre afin que soient étudiées les modalités d'une indispensable clarification du régime fiscal applicable.

Compte tenu des particularités des activités de ces professionnels, qui nécessitent tant la transmission d'un savoir-faire propre que la mobilisation de connaissances et de techniques liées à leur pratique dans un environnement spécifique, l'enseignement représente une part prépondérante dans l'exercice de ces activités.

J'ai donc le plaisir de vous confirmer que les titulaires du brevet d'Etat d'alpinisme, de ski, de parapente et de canyoning bénéficient de l'exonération de taxe professionnelle telle que prévue par les dispositions du 3° de l'article 1460 du code général des impôts, dans l'exercice des activités liées à ces brevets, y compris lorsque celles-ci se traduisent par des prestations d'encadrement et d'accompagnement de personnes en milieu montagnard.

Ces principes s'appliquent aux impositions établies à compter de 2007 et, sous réserve des décisions juridictionnelles passées en force de chose jugée et des règles de prescription, aux impositions antérieures.

Enfin, il est rappelé que les structures qui regroupent ces professionnels en mettant à leur disposition un local et du matériel et en assurant l'accueil commun de la clientèle sont assujetties à la taxe professionnelle.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Eric Woerth
Eric WOERTH

Monsieur Bruno PELLICIER
Président
Syndicat national des guides de montagne
210 rue François Guise
73000 CHAMBÉRY

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

139, rue de Bercy - Télédéc 146 - 75572 Paris Cedex 12